

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL - N° 2023-03-012-DEL

Séance du 31 Mars 2023

Conseillers en Exercice	11	Procuration de vote	0
Conseillers Présents	08	Date de convocation	27.03.2023
Conseillers Excusés	03	Date d'affichage	18.04.2023
Conseillers Absents	00	Dépôt en Préfecture	18.04.2023

Votants	08	Contre	0
Pour	08	Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Michel, ROMERO Jean-Michel, CARRINCAZEUX Sébastien, BERGE Christophe, GAUTHIER-LAFAYE Vincent, PAUNOVIC Christel, ROUSERE Anne, VINCENT Pierre.

Absents excusés : CASACA Manuel, LACAULE Bruno et TRAITAT David.

Secrétaire de séance : ROUSERE Anne.

OBJET : Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier transmis par un Député concernant une motion de soutien contre les déserts médicaux et en donne lecture.

« Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.



En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de recruter plus de médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sage-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale ».

Suite au rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

FORME le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, à LAUREDE, le 17 avril 2023.

LE MAIRE,

Michel ROUSSEL

